Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNE HABILES À VOTER
PPCMOI 6245-03-23, modification d'un usage

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier **de la susdite Municipalité**, que lors de la séance extraordinaire du 13 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le second projet de résolution relatif au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour la modification d'un usage.

Ce projet vise à reconnaître réputé conforme la modification d'un usage bifamilial en rangée pour les deux maisons soit le 1 et 2 rue Jean-Baptiste, lots 6 509 809 et 6 509 800, située dans la zone RB-5.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce projet de résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Ce registre sera accessible de 8h à 16h30 du 16 mars au 23 mars 2023 au bureau municipal situé au 1070, route du Président-Kennedy.

Donné à Scott, ce 15 mars 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 mars 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
Greffier-trésorier